



21 rue Béranger  
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES**  
**Membres du Bureau National**  
**Secrétaires Académiques et Départementaux**  
**Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 15 février 2008

**REFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE :**  
**LE MINISTERE S'ENGAGE ENFIN A AVANCER DANS LES DISCUSSIONS.**

La séance du 14 février du groupe national de discussion (rassemblant au ministère les organisations syndicales signataires du protocole correspondant) aura été houleuse, mais la relance de la concertation a été affirmée par le ministère qui entend (enfin) « passer à la vitesse supérieure », c'est-à-dire définir la politique de réforme et de revalorisation de la voie professionnelle à compter de la rentrée 2009 à partir des discussions engagées.

Pour la rentrée 2009, car pour le ministère, 2008-2009 reste dans la continuité de l'« expérimentation », certes élargie, du bac pro en 3 ans et doit être considérée comme une année de transition ...

Chacun, dont le SNPDEN, a souligné l'écart ou le décalage manifeste entre les discussions nationales, les assurances du ministère, et l'expression sur le terrain des recteurs ou des services académiques. Par exemple, le schéma (en couleurs) des formations professionnelles, largement diffusé dans les académies, n'est pas validé par le ministère : pour M. Nembrini, DGESCO, qui pilote les discussions, il s'agit d'un simple document de travail qui ne reflète pas le projet dans son état actuel et n'avait pas vocation à être diffusé – nous en avons fait, en séance, une lecture très critique, en particulier sur l'absence de la formation au BEP ; autre exemple, le Directeur des enseignements scolaires a confirmé qu'il ne fallait plus parler de « généralisation » du bac pro en 3 ans mais de la « réforme » du bac pro et plus généralement de la voie professionnelle (certains recteurs persistant à dire que « rien n'est changé ») ; enfin, les « grilles indicatives » d'horaires de seconde pour le bac pro trois ans, transmises aux recteurs accompagnées de la lettre du 16 janvier ne signifieraient pas nécessairement qu'il faut les appliquer telles quelles (avec la réduction que chacun a relevée immédiatement), et d'ailleurs cette lettre ne devrait pas être considérée comme une circulaire !

Reconnaissant ces « erreurs de communication », M. Nembrini s'est engagé à communiquer à nouveau avec les recteurs, en particulier pour leur indiquer que les horaires de seconde professionnelle expérimentale devaient comprendre des modules d'aide ou d'accompagnement, et que les grilles ne pouvaient être en retrait des grilles horaires de 1<sup>ère</sup> année de BEP (mais elles peuvent aller au-delà...).

Information importante et principal résultat de la réunion du 14 février : il y a désormais engagement pour que les discussions aboutissent à un relevé de conclusions qui servirait de base à la réforme, avec le calendrier suivant :

**6 mars** : quelles secondes professionnelles ?

**11 mars** : parcours et passerelles – accès aux niveaux V, IV et III – apprentissage

**20 mars** : modalités de la certification et de l'obtention des diplômes (examens, CCF...)

**31 mars** : poursuite d'études après le bac pro – accès aux BTS

**10 avril** : orientation – socle commun – valorisation de la voie professionnelle

**16 avril** : situation des enseignants de LP

**30 avril** : bilan et conclusions